SARL AGS EXPERTS COMPTABLES

Commissaire aux Comptes inscrit Près de la Cour d'Appel de NANCY 12, rue Emile Durkheim ZA Hellieule 2 – BP 5165 88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES CEDEX

Tél.: 03 29 56 19 89 Fax: 03 29 55 06 20

> FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DES VOSGES Siège Social : 15, rue Général de Reffye 88000 EPINAL

> > *****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération des œuvres laïques des Vosges, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne la continuité des règles et méthodes comptables, en particulier la comptabilisation et l'apurement des subventions perçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration, et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer

la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Dié-Des-Vosges,

Le 10 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes SARL AGS EXPERTS COMPTABLES Représentée par Julie ANTONELLI

AGS EXPERTS OM COMPTABLES TO

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF		production of the second		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			i i	
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 121	4 121	, ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	
Droit au bail			9	
Autres immob. incorporelles / Avances et a			İ	
Immobilisations corporelles				
Terrains			1	
Constructions	35 063	33 627	1 437	3 190
Installations techniques, matériel et outillag	418 316	396 716	21 600	50 448
Autres immobilisations corporelles	367 188	294 264	72 924	109 773
Immob, en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	437 644	1	437 644	477 324
TIAP & autres titres immobilisés	į.		ra canada	
Prêts	905		905	
Autres immobilisations financières	28 450	i	28 450	20 850
ACTIF IMMOBILISE	1 291 688	728 728	562 960	661 586
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens			•	
En cours de production de services	i			
Produits intermédiaires et finis	!			*
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	19 062		19 062	19 658
Créances				
Usagers et comptes rattachés	284 268	23 261	261 007	364 444
Autres créances	292 380		292 380	164 592
Divers				107001
Valeurs mobilières de placement	691 566		691 566	559 089
Instruments de trésorerie				740 000
Disponibilités	157 214	1	157 214	142 021
Charges constatées d'avance	75 592		75 592	75 936
ACTIF CIRCULANT	1 520 083	23 261	1 496 822	1 325 741
Charges à répartir sur plusieurs exercices	- १ राजन करीता <i>।</i> -		- : - :	
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
The state of the s			# 1241 FM 149	
	A CONTRACTOR AND A			
TOTAL DE L'ACTIF	2 811 771	751 989	2 059 782	1 987 326





Bilan

	Net au	
		Net au
	31/12/19	31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 547	1 547
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles	1	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 203 172	1 203 172
Report à nouveau	-127 03 5	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-21 05 5	-127 035
Subventions d'investissement	22 934	19 138
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 079 563	1 096 822
Apports	51 200	51 200
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	51 20 0	51 200
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	51 200	51 200
Provisions pour risques	9 580	4 000
Provisions pour charges	205 717	180 629
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	215 297	184 629
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles	1009A-	
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	160	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	160	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 442
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256 026	283 841
Dettes fiscales et sociales	162 361	131 784
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	129 152	114 119
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	166 024	122 488
DETTES	713 722	654 675
Ecarts de conversion - Passif		22.310
ECARTS DE CONVERSION		re generalism
TOTAL DU PASSIF	2 059 782	1 987 326





Compte de résultat

algeby (c.		
	du 01/01/19	du 01/01/18
	au 31/12/19	au 31/12/18
	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises	39 078	33 757
Production vendue	2 101 870	2 218 565
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	686 699	470 245
Reprises et Transferts de charge	121 670	132 230
Cotisations		
Autres produits	194 198	211 580
Produits d'exploitation	3 143 515	3 066 377
Achats de marchandises	39 015	33 684
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	1 509 379	1 572 178
Impôts et taxes	72 650	60 273
Salaires et Traitements	978 584	948 726
Charges sociales	324 398	354 996
Amortissements et provisions	121 116	91 638
Autres charges	137 660	123 715
Charges d'exploitation	3 182 803	3 185 211
RESULTAT D'EXPLOITATION	-39 288	-118 834
Opérations faites en commun		
Produits financiers	8 271	8 504
Charges financières	3	4
Résultat financier	8 267	8 501
RESULTAT COURANT	-31 020	-110 333
Produits exceptionnels	43 462	23 851
Charges exceptionnelles	33 126	40 131
Résultat exceptionnel	10 336	-16 280
Impôts sur les bénéfices	371	422
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-21 055	-127 035





